



Aix en Provence, le 25 août 2025

Objet : Championnats Régionaux Seniors Plus 2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Capitaines,

Comme chaque année, les Seniors Plus ouvrent les compétitions par équipes pour la nouvelle saison.

Nous vous adressons toutes les informations concernant ces Championnats Régionaux Seniors Plus pour 2026.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous souhaitons un excellent championnat.

Bien sportivement,

La Commission Régionale Seniors Plus

CHAMPIONNATS REGIONAUX 2026 SENIORS PLUS

Préambule

L'organisation de ces championnats Seniors Plus est le reflet des résultats de la précédente saison, selon les critères sportifs indiqués dans la note explicative 2025, qui a été adressée aux clubs la saison dernière.

En effet, le nombre d'équipes dans les différentes divisions n'est pas en fonction du territoire d'appartenance mais est en fonction de l'aspect sportif.

La Commission Seniors Plus fera, comme l'an dernier, le maximum afin de proposer un championnat attractif sportivement tout en tenant compte de la géographie.

Titre 1 : LES REGLEMENTS SPORTIFS LIGUE PACA Seniors Plus Saison 2026

I. Les règlements fédéraux et régionaux

	FFT 2026	Ligue PACA 2026
Nombre de parties	3S + 1 D +75M : 2S + 1D	
Ordre des parties	S1 S2 S3 D Les joueurs de simples peuvent jouer le double 3 joueurs nécessaires au minimum par rencontre +75M : S2 puis Double puis S1 Les joueurs de simples ne peuvent pas jouer le double, 4 joueurs minimum	
Nombre de points	1 point par simple 2 points pour le double	1 point par simple 1 point par double
Format Simples	+35 +45 : Format 1 +55 +65 +75M : Format 2	+35 +45 +55 : Format 1 +65 +75M : Format 2
Format Double	Format 2	Format 4

➡ **Phase préliminaire (poules) et phase finale** des championnats régionaux : Application des règlements Ligue PACA

A l'issue des simples et du double, **possibilité de match nul (2/2), sauf en +75M**

➡ **Championnats de France Seniors Plus** : Application des règlements FFT

II. Organisation des Championnats Seniors Plus

A. Régional

Catégories	Composition
+35 ans Messieurs	➤ Prénational ➤ R1 ➤ R2
+35 ans Dames +45 ans Messieurs +55 ans Dames	➤ Prénational ➤ R1
+45 ans Dames +55 ans Messieurs +65 ans Messieurs +65 ans Dames +75 ans Messieurs	➤ Prénational ➤ R1 ➤ Divisions / Poules géographiques

B. Départemental

Les comités organiseront leurs divisions dans les catégories suivantes : +35D +35M +45M

Un système de montées/descentes sera mis en place entre les différentes divisions (voir note explicative adressée ultérieurement) afin d'avoir un challenge sportif tout au long du championnat.

En raison de la disparité sportive entre les différentes équipes certaines seront placées directement dans les divisions supérieures ou inférieures sur décision de la Commission Régionale Seniors Plus.

Informations complémentaires sur le championnat régional

↳ La division Pré Nationale est qualificative pour les championnats de France 2026.

↳ 32 équipes sont qualifiées par catégorie (+35 à + 65M) pour les championnats de France :

➤ 13 places correspondant à chaque vainqueur de ligue

➤ 19 places supplémentaires attribuées en fonction du poids et force des championnats régionaux.

↳ 16 équipes sont qualifiées par catégorie (+65D et +75M) pour les championnats de France :

➤ 13 places correspondant à chaque vainqueur de ligue

➤ 3 places supplémentaires attribuées en fonction du poids et force des championnats régionaux.

Cette liste sera communiquée par la Ligue à la FFT en fonction des critères sportifs en indiquant les vainqueurs, finalistes.

🔗 WILDCARD championnat régional

Des places vacantes sont réservées dans nos championnats régionaux pour les équipes avec un poids qui a fortement changé.

C'est la Commission Régionale Seniors Plus qui décidera d'une éventuelle attribution.

Vous devez effectuer vos demandes auprès du service compétitions

(competitions.paca@fft.fr) avant la date limite du 20 Septembre 2025.

- 🔗 L'organisation des championnats (nombre d'équipes par poule, équipes qualifiées directement pour la phase finale, règles de montées/descentes, etc.) sera communiquée par la Ligue, avant le début du championnat.

III. Dates importantes

Voici les dates importantes pour préparer les inscriptions :

Prise de licence 2026	Depuis le 19 mai 2025
Début de saison	1 ^{er} septembre 2025
Sortie classement	2 septembre 2025
Inscriptions	Jusqu'au 20 septembre 2025 (via ADOC)

IV. Modalités d'inscription aux championnats Seniors Plus

Quels que soient les championnats (départementaux/régionaux), les équipes ayant participé à la saison 2025, sont préinscrites pour la saison 2026. Vous devez soit effectuer la confirmation soit la suppression et saisir en même temps la liste des joueurs.

Sur ADOC, aller dans l'onglet :

✓ *Compétitions*

Puis gérer mes équipes existantes

✓ *Une équipe confirmée engage sa participation dans le championnat donné et la division indiquée.*

Tout souhait de modification (descente/montée d'une division, etc.) doit être directement signifié par mail, auprès de l'organisateur du Championnat (Ligue ou Comité Départemental).

Pour pouvoir saisir un joueur dans une fiche équipe, celui-ci devra être en possession d'une **Licence « Multi-raquettes »**.

V. Calendrier et horaire des rencontres

Comme chaque année, le calendrier nous est imposé par la Fédération pour les différentes divisions qualificatives aux championnats de France.

PHASE PRELIMINAIRE

Journée	+35 ans + 45 ans + 55 ans	+65 ; +75 Messieurs
1	Dimanche 12 octobre 2025	Mardi 14 octobre 2025
Report	Samedi 18 octobre 2025	Jeudi 16 octobre 2025
2	Dimanche 19 octobre 2025	Mardi 21 octobre 2025
Report	Samedi 1 ^{ER} novembre 2025	Jeudi 23 octobre 2025
3	Dimanche 2 novembre 2025	Mardi 4 novembre 2025
Report	Samedi 8 novembre 2025	Jeudi 6 novembre 2025
4	Dimanche 9 novembre 2025	Mardi 11 novembre 2025
Report	Samedi 15 novembre 2025	Jeudi 13 novembre 2025
5	Dimanche 16 novembre 2025	Mardi 18 novembre 2025
Report	Samedi 22 novembre et Dimanche 23 novembre 2025	Jeudi 20 novembre 2025

Nous vous demandons de communiquer ces dates à vos capitaines d'équipes. En effet, en cas d'intempéries, les dates de report devront être utilisées afin de terminer les championnats dans les temps. **Les phases finales débiteront à partir du 30 novembre 2025, avec les finales le 7 ou le 14 décembre 2025. Pour les catégories +65D, +65M et +75M, les finales débiteront à partir du 2 décembre 2025, avec des finales le 9 ou le 16 décembre 2025.**

VI. Droit d'engagement des équipes

Le droit d'engagement de toutes les équipes disputant les championnats Seniors Plus (Départementaux et Régionaux) sera de 40 € par équipe.

Quels que soient les championnats (départementaux et/ou régionaux), ces droits seront prélevés sur le compte bancaire du club, le même que celui pour les licences.

Titre 2 : RAPPEL DES REGLEMENTS SPORTIFS saison 2026

I. Règles PACA concernant l'inscription et la formation des équipes

↳ Chaque club doit communiquer à l'organisateur de la compétition une liste nominative de **quinze joueurs maximums**. La liste nominative est considérée comme définitive à la date limite d'engagement (20 septembre 2025).

↳ **LES JOUEURS BRULES** correspondant au nombre de joueurs nécessaires (3 joueurs et **4 joueurs en +75M**) pour disputer la rencontre, joueurs susceptibles dans le respect des règlements en vigueur d'être alignés simultanément dans l'équipe, en précisant pour chacun d'eux son éventuel statut particulier (nouvellement équipe NVEQ, non ressortissant de l'Union Européenne, etc.). Ces derniers, forment le poids de l'équipe, et en conséquence, **ne pourront être inscrits dans aucune autre équipe** du même championnat Seniors Plus régional et/ou départemental.

↳ **LES REMPLACANTS** sont les autres joueurs de la liste nominative. Ils peuvent être inscrits sur une ou plusieurs listes nominatives de quinze joueurs maximum (d'une même catégorie d'âge) à condition d'avoir un classement inférieur ou égal au 3ème joueur de l'équipe où ils sont affectés comme « remplaçants » **(ou 4^{ème} joueur en +75M).**

↳ **La participation à un championnat par équipes Seniors Plus est interdite à tout joueur ne figurant pas sur la liste d'équipe à l'exception du joueur « Joker ».**

Chaque équipe, par journée de championnat, dispose d'un seul joueur « Joker » qui pourra venir s'ajouter à la liste nominative des 15 joueurs maximum à condition de respecter les dispositions du championnat considéré et d'avoir un classement inférieur ou égal à celui, le jour de la rencontre, de chacun des 3 joueurs brûlés de la liste nominative déposée **(4 joueurs en +75M).**

La date du classement du joker à prendre en compte est celle du jour de la rencontre.

Ce joueur peut être un joueur brûlé d'une autre équipe du club de niveau inférieur.

Afin d'être régulièrement qualifié, le joueur joker devra avoir été licencié au plus tard la veille de la rencontre à laquelle il participe.

Précisions complémentaires

↳ Il n'y a pas de hiérarchie de classement entre les différentes équipes d'un même club mais une hiérarchie au niveau des poids entre différentes équipes d'un même club.

↳ **Le poids de l'équipe n°1 doit être inférieur ou égal à celui de l'équipe n°2, lui-même inférieur à celui de l'équipe n°3.....etc.**

↳ Un joueur ne peut pas disputer deux rencontres le même jour.

De même, il ne peut pas jouer deux rencontres d'un même championnat, pour deux équipes de son club, lorsque ces 2 équipes jouent avec le même numéro de journée et qu'une rencontre a été avancée ou retardée.

La date qui sert de référence est celle du calendrier des épreuves régionales, toute autre date est considérée comme avancée ou retardée.

Un compétiteur (joueur joker, joueur remplaçant, joueur brûlé) peut donc jouer dans plusieurs équipes **de la même catégorie d'âge**, et faire des allers-retours (sans limitation) entre les différentes équipes d'un club, lors de la phase préliminaire si les règles précisées ci-dessus sont respectées.

L'objectif est de permettre une grande souplesse pour les différents clubs sachant que le nombre de joueur joker (non inscrit sur la liste) est limité à 1 par équipe pour une journée de championnat. La règle est différente en phase finale, car un joueur ne pourra jouer que dans une seule et unique équipe Senior Plus de son club.

↳ **Pour rappel, le jour de la rencontre :**

- Pour toutes les catégories, la composition de l'équipe ne pourra accepter la participation que **d'un seul joueur** possédant le statut « NvEQ » ou « NvEQ Outre-Mer »
- Dans l'**ensemble** des catégories Seniors Plus, la composition de l'équipe ne pourra accepter la participation que **d'un seul joueur** possédant le statut « Non UE »

Article 112-LPCA - Championnats interclubs organisés sous forme de tableaux

Le club dont l'équipe a déclaré forfait lors d'une rencontre d'un Championnat se disputant par élimination directe l'année N perd sa qualification pour ce même Championnat l'année N+1. Ce club ne participera en aucun cas à la division qualificative à la phase nationale l'année N+1.

La commission compétente se réserve la possibilité de ne pas appliquer cet article si elle le juge nécessaire au vu de circonstances exceptionnelles justifiées par le club.

Une équipe, qualifiée pour la phase finale d'un Championnat, déclarant forfait est remplacée par l'équipe meilleure 2ème de toutes les poules.

Une équipe déclarant forfait en phase finale d'un Championnat sera bloquée à la montée l'année suivante.

II. Conseils pour la saisie de la fiche équipe

Le correspondant, est la personne apparaissant sur les différents documents et qui sera par conséquent contacté par l'équipe adverse.

Pour pouvoir saisir les joueurs, le capitaine, et le juge-arbitre, la prise de licence **2026 est obligatoire.**

Liste nominative de 15 joueurs (au maximum).

Attention, seuls les joueurs inscrits sur la liste pourront jouer avec l'équipe considérée (+ 1 joker par journée).

Nous vous invitons à mettre le maximum de joueurs sur votre liste. Pensez à réinscrire le capitaine dans la liste des joueurs si ce dernier est susceptible de participer à des rencontres.

Rappel : Les 3 joueurs les mieux classés (joueurs brûlés) – (4 en +75M) figurant sur la liste nominative, susceptibles d'être alignés simultanément dans l'équipe considérée ne pourront pas être inscrits dans une autre équipe d'un championnat Seniors Plus.

En conséquence, **n'oubliez pas de trier vos joueurs à classement égal.**

III. Classement – joueur ND – Demande de reclassement

Le classement mensuel sort le 1^{er} mardi de chaque mois.

Dès la publication d'un classement mensuel, ce dernier devra être appliqué immédiatement.

Les juges-arbitres auront la mission de saisir les feuilles de match **immédiatement dès la fin de la rencontre**. En effet, un résultat saisi le dimanche soir sera pris en compte dans le calcul du classement mensuel du mardi.

Par ailleurs, les demandes de reclassement (Joueurs sous-classés ou joueurs ND) doivent être faites **avant la date limite d'inscription soit le 20 Septembre 2025** afin de participer aux championnats Seniors Plus.

Ces dernières sont à faire via ADOC par les clubs ou par les joueurs via Ten'Up. Pour rappel, les joueurs ND sont bloqués dans la saisie de la fiche équipes.

IV. Horaire des rencontres

Sur les rencontres du championnat régional, l'horaire des rencontres est déterminé par la Commission Compétente à savoir **9h00, le dimanche (ou le mardi)**. Il faut l'accord des **deux clubs** pour que cet horaire de la rencontre soit modifié.

En cas d'accord des deux clubs, une rencontre peut être avancée. Il est, dans ce cas, indispensable de prévenir, par mail, l'organisateur du championnat avant la date fixée de la rencontre.

Toujours en cas d'accord des deux clubs (ou si l'un demande et l'autre accepte) afin de reporter une rencontre, pour convenances personnelles (**demande très exceptionnelle**), l'accord de la commission compétente devra être demandé au préalable. Nous vous invitons cependant à respecter le calendrier initial afin de garantir la bonne organisation du championnat.

Par ailleurs, un délai de route est accordé aux équipes se déplaçant (distance la plus courte de ville à ville) à la condition que le club visiteur prévienne le club visité au plus tard l'avant-veille de la rencontre (**confirmation par mail obligatoire avec copie à l'organisateur**).

Délai maximum autorisé :

- 30 minutes entre 100 km et 199 km
- 1h00 entre 200 km et 299 km
- 1h30 plus de 300 km

Nb : Si le club qui se déplace demande le délai de route, ce dernier ne peut pas être refusé par le club d'accueil. De plus, les rencontres du championnat régional sont prioritaires sur les rencontres de niveau départemental.

Afin de permettre une bonne organisation du championnat, nous souhaitons que le capitaine de l'équipe visiteuse prenne contact avec son homologue de l'équipe visitée, **au plus tard trois jours avant la rencontre**.

Cette démarche a pour but d'éviter avant tout, la gestion de difficultés de dernière minute.

Les horaires et calendrier du championnat départemental sont du ressort de la commission départementale en charge du championnat.

V. Report

En cas d'intempéries, le principe est le suivant :

Si l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, elle se déplacera lors du report.

Si l'équipe visiteuse s'est déplacée, le report aura lieu sur ses installations.

2 cas peuvent remettre en cause le report sur les installations de l'équipe qui s'est déplacée :

- 1 : l'équipe visiteuse a remis une composition d'équipe non valide au JA et ce dernier doit le notifier dans une feuille « d'observations et décisions » qu'il transmettra à la commission compétente
- 2 : l'équipe visitée avait prévenu l'équipe visiteuse que la rencontre ne pourrait pas avoir lieu comme prévu et doit le notifier dans une feuille « d'observations et décisions » auprès de la commission compétente en apportant tous les éléments matériels justificatifs : email, SMS, etc.

VI. Juge Arbitre d'Equipes

Pour inscrire des équipes en championnat Seniors Plus, les clubs doivent déclarer un ou plusieurs JAE, suivant la règle ci-dessous :

- Jusqu'à 2 équipes inscrites : 1 JAE du club au minimum
- Pour 3 équipes et plus : 2 JAE du club au minimum

Pour rappel, les juges-arbitres doivent être présents **pendant toute la durée de la rencontre.**

En départemental : Un JAE peut être joueur de son équipe (et sans en être le capitaine) si et seulement s'il se fait remplacer dans ses fonctions par un autre JAE au moment de son ou ses matchs. L'organisation associée et le JAE adjoint devront être notifiés dans une feuille « d'observations et de décisions ».

En régional : Le JAE de la rencontre ne peut être joueur de la rencontre, ni d'une autre rencontre ayant lieu simultanément. **Cependant pour les divisions géographiques dans les catégories +65 et +75 un JAE peut être joueur de son équipe (et sans en être le capitaine) si et seulement s'il se fait remplacer dans ses fonctions par un autre JAE au moment de son ou ses matchs. L'organisation associée et le JAE adjoint devront être notifiés dans une feuille « d'observations et de décisions ».**

En cas de litiges sportif, c'est la **Commission des Conflits Sportifs** (Départementale ou Régionale en fonction du niveau du championnat) qui statuera en première instance.

En cas de pluie, ou d'interruption de la rencontre, le juge-arbitre doit **saisir immédiatement la date de report prévu par le règlement sur Ten'Up.**

VII. Licences

Afin d'être inscrit sur la liste des 15 joueurs, les joueurs doivent posséder une licence 2026.

Les joueurs possédant une licence « D » (découverte) et une licence « W » (web) ne sont pas autorisés à jouer en championnat par équipes. Il est possible de transformer ces licences en licence « Multi-raquettes ». Cette transformation doit être effectuée avant la date limite de prise de licence pour le championnat considéré.

Ces renseignements sur les licences devront être vérifiés par le JAE, avant l'échange des compositions d'équipes, afin d'éviter des disqualifications et faire participer d'éventuels joueurs présents susceptibles d'intégrer l'équipe.

En conséquence, seuls deux documents doivent être présentés (de manière imprimés et/ou dématérialisés) au juge-arbitre :

- ✓ la licence à jour (*imprimée après la sortie du dernier classement mensuel*)
- ✓ la pièce d'identité avec photographie.

VIII. Bonification Double

Cette bonification s'applique pour tous les doubles homologués : doubles messieurs, doubles dames, doubles mixtes. Les meilleures victoires acquises en double (hors WO) apportent des points au bilan.

A noter qu'il n'existe pas de pondération pour les matches de doubles. Les points de bonification sont attribués quel que soit le format du match. Par ailleurs, une défaite en double n'est ni bonifiante, ni pénalisante.

La valeur de la bonification dépend **de l'échelon auquel est calculé le bilan** :

<https://tenup.fft.fr/content/bonification-des-doubles-tennis-classement-matches>

En conséquence, il est interdit de mettre de faux scores, notamment quand le double n'est pas décisif.

Si les équipes ne souhaitent pas le disputer, deux solutions s'offrent à vous :

- ↳ Le double est non joué (et sera décoché sur Ten'Up)
- ↳ Un club décide d'avoir un double forfait (WO, application du score forfaitaire).

Cependant, selon le règlement de la phase finale, le match average, set average ou même jeu average peuvent avoir de l'importance.

IX. Courts

Pour toutes les catégories ; la rencontre doit se jouer sur **deux courts** (extérieur ou intérieur) de même nature et de même surface. Il faut l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre sur plus de deux courts.

Cependant, en cas de mauvais temps, le juge-arbitre, peut prendre toutes dispositions pour éviter le report d'une rencontre (nombre de courts, solutions de repli, changement de surface).

Nous vous souhaitons un agréable championnat et nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien sportivement,

La Commission Régionale Seniors Plus